



Fonds Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola
Wetenschappelijk Fonds van het Universitair Kinderziekenhuis Koningin Fabiola

REGLEMENT - BOURSES DE RECHERCHE 2023-2024

APPEL A PROJETS

« The Belgian Kids' Fund for Pediatric Research » (BKF), ou Fonds Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, vise à offrir à de jeunes chercheurs la possibilité de réaliser un projet de recherche médicale ou d'une thèse de doctorat et d'acquérir des compétences essentielles dans le domaine de la santé de l'enfant. Ceci ayant aussi pour but de former de nouveaux cadres pour l'avenir de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, capables de diriger des équipes (de soins et de recherche) et d'enseigner.

Le Fonds s'engage à promouvoir toute information et activité visant au bien-être physique et mental de l'enfant.

PROJET DE RECHERCHE

« The Belgian Kids' Fund » attribue chaque année, selon ses avoirs, plusieurs bourses de recherche, destinées à un médecin pédiatre en formation, à un jeune pédiatre ou à tout autre spécialiste œuvrant à la prise en charge médico-chirurgicale de l'enfant, de manière à lui permettre de réaliser un travail de recherche. Le cas échéant, un paramédical universitaire ou un ingénieur en biologie médicale appliquée pourra aussi bénéficier d'une bourse pour autant que son travail s'inscrive dans les mêmes préoccupations pédiatriques considérées.

La bourse ne peut être renouvelée que 2 fois, un chercheur ne pourra donc être boursier que **3 années au maximum**.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'une bourse obtenue pour un travail fondamental de laboratoire, contrairement à une thèse purement clinique, une quatrième année peut être envisagée sur avis du Comité Scientifique et après acceptation du Conseil d'Administration.

Tous les dossiers de candidature seront analysés par le Comité Scientifique indépendant de BKF.

Le formulaire de candidature **pour un nouveau dossier** devra contenir :

- 1) le descriptif du projet de recherche rédigé en anglais, faisant clairement apparaître l'intérêt de la recherche pour la pédiatrie médico-chirurgicale universitaire.
- 2) une lettre de soutien du promoteur
- 3) l'approbation du comité éthique
- 4) un CV avec la liste des articles déjà publiés
- 5) un résumé de 20 à 25 lignes en termes vulgarisés du travail de recherche en français et en anglais (ou en néerlandais)

Le formulaire de candidature **pour le renouvellement d'une bourse** devra contenir :

- 1) le descriptif du projet de recherche rédigé en anglais, faisant clairement apparaître l'intérêt de la recherche pour la pédiatrie médico-chirurgicale universitaire ainsi que les résultats obtenus lors de la recherche de(s) l'année(s) précédente(s).
- 2) un CV contenant la liste des articles déjà publiés
- 3) un résumé de 20 à 25 lignes en termes vulgarisés du travail de recherche en français et anglais (ou néerlandais).

Le dossier sera pris en considération que si celui-ci est complet.

Le candidat n'est pas autorisé à cumuler plusieurs bourses en même temps et devra mentionner à quels autres organisations il a postulé, telles que le FNRS, autres fondations,...

Le candidat ne peut pas avoir été sous contrat à l'ULB au préalable.

Il serait judicieux que le candidat pose également sa candidature auprès de FNRS, si son CV ainsi que le travail proposé entre dans le cadre des ouvertures des bourses au FNRS. <https://www.frs-fnrs.be/fr/calendrier-des-appels>



Fonds Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola
Wetenschappelijk Fonds van het Universitair Kinderziekenhuis Koningin Fabiola

Les formulaires de candidature sont téléchargeables depuis le site de BKF <http://www.belgiankidsfund.be/fr/boursiers.cfm> ou disponibles par email: bkf@huderf.be.

Ces documents doivent être envoyés par mail, au plus tard pour le jeudi 2 mars 2023 à 16h, au secrétariat de BKF à bkf@huderf.be, en version électronique PDF (tout le document en 1 seul PDF).

Si la bourse vous est accordée, deux rapports d'activités devront également être transmis au secrétariat, le premier après 6 mois (fin mars 2024) et le second à la fin de l'année de recherche (fin septembre 2024).

Tous les articles et communications scientifiques liés au travail de recherche devront impérativement mentionner « travail soutenu par *the Belgian Kids' Fund for Pediatric Research* ».

REGLEMENT FINANCIER

Le travail de thèse sera usuellement mené à son terme à l'Université Libre de Bruxelles. Le boursier sélectionné devra donc s'inscrire à l'**Université Libre de Bruxelles** comme doctorant. Il sera payé comme boursier de l'Université pendant une année académique, du 1er octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024.

Les frais d'inscription au doctorat à l'ULB seront remboursés en fournissant la preuve de paiement par email au secrétariat avant le 31/12/2023.

Pour toutes les informations relatives au règlement de travail, consultez la page web: <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-du-doctorat>